

## Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Thierry DAMBRIN, Ulrich CUVILLIER, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK, Émilien TAVERNIER,

**Étaient représentés** : Isabelle MARÉCHAL qui donne pouvoir à Alain SAVOIE,

**Étaient absents excusés** : Isabelle DECREQUY, Jean-Philippe DE OLIVEIRA,

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

M. le Maire demande à compléter un point à l'ordre du jour :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial en plus du poste de rédacteur

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2024.**

## ORDRE DU JOUR

### **1. Création d'un poste de rédacteur 2<sup>ème</sup> classe cadre B et d'un poste d'adjoint technique territorial**

M. le Maire, Alain SAVOIE, responsable de la commission et Guy DEKERVEL relatent la réunion de la commission « Personnel » qui s'est tenue vendredi 28 juin 2024. Il est question de rendre la gestion des ressources humaines plus professionnelle au niveau de la commune. Le départ en retraite de Madame Eliane ELOY au 31 octobre 2024, le renoncement de Madame Delphine LEFORT pour raisons personnelles en tant qu'agent administratif, le souhait de Madame Cécile TASSAERT de ne pas encadrer le personnel communal, tout cela constitue des opportunités pour faire du changement et amène le fait que nous recherchons un ou une futur(e) secrétaire de mairie, à compter de septembre 2024.

D'où la création de ce poste de rédacteur 2<sup>ème</sup> classe cadre B.

Dans le même temps, Sébastien LONGUEPEE a demandé une mutation pour raisons personnelles. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial pour pouvoir le remplacer dès que possible.

**Le Conseil municipal, à la majorité (*abstention de M. Claude RÉMY*), est favorable à la création de ces deux postes « rédacteur 2<sup>ème</sup> classe cadre B » et « adjoint technique territorial ».**

## **2. DM n°1**

Pour être en règle sur le plan administratif, compte tenu de la nouvelle méthode comptable (M 57), il nous faut corriger au niveau budgétaire certains postes comptables :

- Ouverture des comptes d'amortissements pour un montant de 1 330 €
- Changement de chapitre des comptes 203 et 2111
- Augmenter le compte 2111 (terrains nus) en puisant dans le compte 2131 (Bâtiments publics), transfert de la somme de 96 000 € pour répondre au point 3 de ce compte-rendu

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la DM n°1, ainsi présentée.**

## **3. Vente du terrain de la SCI Cuisset pour 1/3**

M. Guy DEKERVEL rappelle que nous avons signé avec Pierre CUISSET une promesse d'achat auprès de la SCI CUISSET d'un terrain situé MAR 2 (Rue de la gare / rue Ferrière) d'une surface d'environ 12 750 m<sup>2</sup> pour le prix de 255 000 € au plus tard le 20 décembre 2024.

Depuis ce temps, Pierre CUISSET est décédé et il y a trois enfants successeurs.

Dans la mesure où la commune s'est trouvée obligée pour finaliser le lotissement MAR 3 (fonds de jardin rue Ferrières), de préempter pour le terrain et la maison « succession Gauthier – Cuisset », elle a négocié au moment de l'établissement du budget 2024 avec la famille CUISSET : reculer d'une année cette promesse d'achat.

Quelques mois plus tard, il nous est demandé de réaliser cet achat avant décembre 2024 pour 1/3, à la demande de l'un des trois successeurs, ce que nous avons accepté. La vente sera donc effectuée dès que possible avec paiement d'un tiers, et le solde en 2025 pour le paiement des 2/3 restants.

Sur le plan budgétaire, nous changeons de ligne.

En effet, suite aux intempéries sur notre secteur géographique, la communauté de communes du Val de Somme a rendu prioritaire la remise en état et a suspendu les subventions pour la réfection des trottoirs.

Ainsi, nous reculons le projet « trottoir de la rue Foiraine » en attendant meilleure fortune ; cette ligne de crédit libérée permettra honorer en 2024 le financement du 1/3 de l'acquisition à la SCI CUISSET sans devoir augmenter le budget primitif.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :**

- **Effectuer l'achat du terrain à la SCI CUISSET avec financement d'1/3 du prix en 2024,**
- **Corriger les lignes budgétaires en ce sens.**

## **4. Subventions aux associations**

Mme Isabelle MARECHAL nous a transmis le compte rendu de sa commission. Les membres de la commission proposent :

- Gym Détente : 500 €

- Amitiés Loisirs : 200 €
- Kung FU : 500 €
- Comité Olympic Samarien : 750 €
- Café associatif : 1 000 €
- Comité des fêtes : 1 800 €
- Taverne des Meeples : 200 €

Les autres associations présenteront leurs demandes pour septembre 2024.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour accorder les subventions telles que mentionnées ci-dessus pour un montant global de 4950 € (les présidents d'association, élus au conseil municipal, ne participent pas au vote pour leur association).**

## **5. Remboursement de la collation de l'évènement « Cornemuse » au comité des Fêtes**

La communauté de communes du Val de Somme organise un concert (gratuit) « la Marche des cornemuses » dans plusieurs communes (Le Hamel, Villers Bretonneux, Corbie et Marcelcave) le samedi 6 juillet (Marcelcave – 15 H 30 – église).

M. le Maire, Alain SAVOIE demande au conseil municipal de voter une aide au Comité des fêtes à hauteur de 200 € pour financer une collation aux musiciens.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement des frais de collation de la manifestation du 6 juillet 2024 pour un montant maximum de 200 €.**

## **6. Validation des nouveaux statuts de la communauté de communes du Val de Somme**

M. le Maire rappelle que la communauté de communes du Val de Somme a dû mettre à jour ses statuts à la demande de la Préfecture du 21 décembre 2023. Les nouveaux statuts ont été votés le 30/05/2024 au conseil communautaire.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces nouveaux statuts de la communauté de communes du Val de Somme.**

## **7. Etude sur le projet de panneaux photovoltaïques.**

M. Thierry DAMBRIN réexplique aux membres du conseil municipal l'intérêt de cette étude pour autoconsommer l'énergie produite.

Une première étude avait été envisagée, par le biais de l'entreprise SWEEN, mais le coût était élevé 4 812.00 €. M. Thierry DAMBRIN propose une nouvelle étude par la société ENOGRID pour un coût de 3300.00 € TTC.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, de donner suite à cette étude et confie cette étude à la société ENOGRID pour un montant de 3 300 €.**

## **8. Règlement intérieur pour le périscolaire (cantine- garderie)**

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur du périscolaire (cantine et garderie) doit être mis à jour chaque année. Notamment au niveau des tarifs car ils ont été revus au 01/01/2024.

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le nouveau règlement pour le périscolaire.**

## **9. Informations et questions diverses**

- **Courrier de félicitations du département de la Somme.**  
Il s'agit souvent de réclamations, ... Ici, il s'agit d'un courrier positif. Sont mis en avant : la fête de la bière, la réderie de Villers Bretonneux et le 14 juillet ... manifestations organisées par le comité des Fêtes de Marcelvave. Bravo !
- **Travaux de rénovation de la chaussée par la COLAS :**
  - \* Route du Hamel
  - \* Rue de la gare, chemin vers Lyovel
  - \* Entre le chemin de fer et le pont de l'autoroute
- **Eoliennes.**  
Compte tenu du chantier en cours, certains chemins seront fermés à toute circulation.  
Si pb : téléphone 06 26 53 85 15.
- **Prise en charge forfaitaire** de la commune au 1/01/2025 pour le remboursement salaires : participation de 7 € par agent.
- **Evolution du dossier TEN** (en face de la salle des fêtes) : nous devrions être plus avancés en octobre 2024.
- **SIP** : les logements rue de l'abbaye se construisent. Ils devraient être bien avancés en fin d'année 2024, ...
- **Effacement des réseaux rue de Cayeux.**  
Les travaux devraient commencer (fin année 2024) avant la livraison du nouveau transformateur (mars à mai 2025 au lieu de novembre 2024, ...)
- **Signalements stationnement personnes handicapées** : réfection en cours
- **Téléalarmes** : se signaler en mairie (Colette PETIT).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.**